
2 - Avec quels pouvoirs ?

Numéro d'inventaire : 1979.31533.64

Type de document : affiche

Date de création : 1969

Description : Feutre rouge et bleu sur papier blanc. Salissures, pliure, angle inférieur gauche manquant.

Mesures : hauteur : 961 mm ; largeur : 666 mm

Notes : Suite de l'affiche 1979.31533 (63) et complétée par les affiches 1979.31533 (61) et (82).

Mots-clés : Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants
Iconographie (personnages et événements liés à l'histoire de l'Education, sauf pédagogues)

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Paris, Paris

A condition de ne pas entraver le fonctionnement de cette université. là tout sera donné aux étudiants pour contester sérieusement.

② Avec quels pouvoirs?

Tout le monde s'entend sur l'absence de pouvoirs de ces conseils.

- la parité n'y est pas respectée
- aucun contrôle des délégués par la base n'est prévu
- son seul ressort est la gestion d'un budget qu'elle ne détermine pas sur les questions décisives (examens de...)
elle émet des vœux.

- le recteur peut casser toute décision des conseils et en appeler au ministère de l'E.N

La mobilisation à la base est-elle compatible avec la participation aux conseils? Tout dépend sur Quoi s'effectue la mobilisation

il y a 2 solutions

ALLEZ LISEZ MOUNA
LE JOURNAL d'un FEIC

